



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

HUITIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Rome (Italie), 11-16 novembre 2019

Rapport de la Présidente

Résumé

À sa septième session, l'Organe directeur a élu M^{me} Christine Dawson Présidente de la huitième session de l'Organe directeur, conformément aux dispositions de l'Article II du Règlement intérieur de l'Organe directeur. Dans le présent document, la Présidente rend compte de différentes activités qu'elle a entreprises en tant que Présidente, de diverses tâches déléguées par l'Organe directeur au Bureau de la huitième session et d'évolutions importantes ayant eu une incidence sur le Traité international depuis la septième session de l'Organe directeur.

Indications que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à prendre note du rapport de la Présidente.



I. INTRODUCTION

1. La période qui s'est écoulée depuis la conclusion de la septième session de l'Organe directeur a été passionnante et fructueuse et j'ai le plaisir de vous présenter un aperçu des travaux et des activités que nous avons réalisés pour faire avancer le Traité international, sur la base du Programme de travail adopté à la septième session.
2. Cette période a aussi été propice à d'intenses débats et négociations: les organes subsidiaires ont étudié diverses manières d'améliorer les principaux systèmes et mécanismes du Traité international, en particulier le Système multilatéral et la Stratégie de financement. Je suis convaincue que les travaux préparatoires menés lors de la période intersessions nous aideront à passer à la prochaine phase d'amélioration du Traité international, dont les fonctions et les activités seront renforcées.
3. La présente session est une étape importante, car nous célébrons le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité international. Le moment est donc venu de prendre du recul et de dresser un bilan des progrès accomplis. C'est également l'occasion de mettre en avant nos aspirations et nos idées en ce qui concerne l'avenir du Traité international.
4. Avant de commencer, je souhaiterais remercier les vice-présidents et mes collègues au sein du Bureau, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour préparer la présente session. Ils ont pris une part active à la coordination de plusieurs questions dans leurs régions respectives et ont toujours travaillé dans un esprit de collaboration constructif. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire du Traité international, M. Kent Nnadozie, et le personnel du Secrétariat pour leurs travaux et leur soutien tout au long de l'exercice biennal.
5. Le présent rapport donne un aperçu des travaux collectifs du Bureau et présente les principales activités liées à la préparation de la présente session, ainsi que les activités déléguées au Bureau par la huitième session de l'Organe directeur. Il fait aussi le point sur certains des principaux partenariats, ainsi que sur mes activités en tant que Présidente de la huitième session.

II. PRINCIPAUX TRAVAUX

6. Lors de la période intersessions, les membres du Bureau se sont réunis deux fois à Rome afin d'élaborer l'ordre du jour provisoire de la présente session et de donner au Secrétaire des avis sur la préparation des documents correspondants, cette tâche étant la mission principale du Bureau. Comme il en a l'habitude, le Bureau a également travaillé par voie électronique et vidéoconférence pour mener à bien ses travaux sur un certain nombre de questions. Comme vous l'avez certainement constaté, nous avons un peu modifié l'organisation et la présentation de la documentation, l'objectif étant de retrouver plus facilement les documents à examiner au titre de chacun des points de l'ordre du jour.
7. Il faut souligner que les vice-présidents ont facilité la nomination des experts qui représentent les sept régions dans les processus intersessions, notamment le Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs, et ont suivi de près les progrès accomplis quant à la préparation des consultations techniques et autres réunions.
8. À sa septième session, l'Organe directeur a délégué au Bureau d'autres missions importantes qui concernent l'élaboration du projet de Programme de travail pluriannuel du Traité international. Le présent document nous aidera à planifier et à structurer de manière cohérente et intégrée la mise en œuvre du Traité international et les travaux de l'Organe directeur. Il devrait donc permettre d'anticiper et de mettre en avant les principaux résultats des différentes sessions de l'Organe directeur.
9. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons élaboré un Programme de travail pluriannuel structuré, afin que vous puissiez l'examiner plus avant. J'espère qu'il sera considéré au fil des ans comme un outil de programmation utile. Pour le Bureau, il s'agit d'un document appelé à évoluer, qu'il faudra revoir régulièrement pour qu'il conserve sa pertinence. Dans le cadre de l'examen de ce

document, les membres du Bureau ont également donné des indications au Secrétaire en vue de la préparation du débat sur les «informations séquentielles numériques».

10. En ce qui concerne le quatrième appel à propositions du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, j'ai le plaisir de vous annoncer que les membres du Bureau ont participé au processus, conformément aux procédures prévues. Il s'agissait de désigner les membres du Groupe d'experts et d'examiner les différentes versions du plan par étapes élaboré par le Secrétaire. En particulier, le Bureau a participé à l'élaboration des critères et des principes régissant l'évaluation des propositions préalables, dans le cadre de la méthode révisée pour la sélection des projets. Il s'est en outre accordé sur le niveau des ressources allouées aux projets, en prenant en compte la totalité des fonds disponibles. Il a ainsi approuvé une liste de vingt projets à financer.

11. Le Bureau a également suivi les travaux du Comité *ad hoc* sur la stratégie de financement et la mobilisation de ressources.

12. L'Organe directeur a demandé au Bureau de la huitième session de réaliser en 2019 la sélection et la nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, conformément aux procédures de sélection et de nomination des membres de celui-ci, afin d'assurer un fonctionnement continu et fluide du Conseil d'administration.

13. Le Bureau, à sa deuxième réunion, est donc convenu de mettre en œuvre le processus de sélection et de nomination de quatre membres du Conseil d'administration. Les vice-présidents ont lancé un appel à candidatures dans leurs régions respectives et le Bureau poursuivra ses consultations à ce sujet. Je ferai le point sur le processus lors de l'examen du point de l'ordre du jour correspondant.

14. Le Bureau a aussi participé aux débats sur le renforcement des capacités. Sur la base d'une proposition initiale du Secrétaire, il a demandé à ce dernier d'élaborer un document qui trace les contours d'une stratégie de renforcement des capacités consacrée au Traité international et de le présenter à la huitième session. Sur la base des indications du Bureau, le document détaille les différents types d'activités de renforcement des capacités mises en œuvre par le Traité international, y compris les groupes et les objectifs spécifiques visés. La stratégie susmentionnée permettra peut-être d'améliorer la cohérence des activités de formation et de renforcement des capacités qui sont déjà menées dans le cadre du Traité international.

15. Lors de la présente session, l'Organe directeur souhaitera peut-être examiner le mandat et la composition des organes subsidiaires, de la manière qu'il jugera appropriée. Il est important que l'établissement et le fonctionnement des organes subsidiaires restent souples, mais l'Organe directeur pourrait bénéficier d'un examen des pratiques adoptées lors des travaux intersessions en cours, ainsi que de l'expérience qui en a été tirée. Dans cette optique, les membres du Bureau ont donné au Secrétaire des indications quant à l'élaboration d'un document sur les organes subsidiaires et les processus intersessions de l'Organe directeur. Ils ont précisé que cette démarche était utile à des fins de référence et ont demandé au Secrétaire de rendre ce document disponible, en tant que document d'information, pour la présente session.

16. Il importe de rappeler que l'Organe directeur a adopté sa stratégie de communication il y a deux ans et que le Secrétaire a proposé de la mettre en œuvre. Le Bureau a été régulièrement tenu au courant des activités menées et des produits mis au point dans le domaine de la communication, et a formulé des avis et des suggestions, en particulier en ce qui concerne la nécessité d'améliorer la visibilité des travaux que le Traité international finance sur le terrain et de montrer leurs effets.

III. SÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE L'ORGANE DIRECTEUR ET MISE EN PLACE DE PROCÉDURES À LONG TERME POUR LA SÉLECTION DU SECRÉTAIRE

17. À sa première réunion, qui s'est tenue en avril 2018, le Bureau a organisé des consultations avec le Président indépendant du Conseil de la FAO et le Secrétariat de la FAO. Le Président indépendant du Conseil a rendu compte des décisions prises par le Conseil à sa cent cinquante-cinquième session, qui s'est tenue en décembre 2016, en ce qui concerne la question des procédures de sélection et de nomination des secrétaires des organes au titre de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO. Lors de cette réunion, le Conseiller juridique de la FAO a rappelé les positions prises par l'Organisation dans des documents antérieurs. Le Bureau a pris note des points soulevés, a dit partager, d'une manière générale, les préoccupations de l'Organe directeur du Traité international et a décidé de poursuivre les consultations.

18. À sa deuxième réunion, le Bureau a examiné les procédures de nomination et de renouvellement du Secrétaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et s'est accordé sur la voie à suivre. L'Organe directeur sera invité à examiner une décision à ce sujet.

IV. PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

19. Lors de la session de l'Organe directeur, nous examinerons un large ensemble de partenariats et de collaborations du Traité international mais, dans le présent rapport, je me concentre sur quelques-uns d'entre eux, que je considère comme cruciaux pour cet instrument.

20. À sa septième session, l'Organe directeur du Traité international a accueilli favorablement l'initiative de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture visant à l'inviter à échanger à intervalles réguliers des informations sur le processus d'amélioration du Système multilatéral, afin d'éviter de multiplier inutilement les efforts. Il a aussi demandé au Secrétaire d'élaborer, en suivant les indications du Bureau formulées lors de sa huitième session, un rapport qui devrait être mis à la disposition de la dix-septième session ordinaire de la Commission.

21. J'ai le plaisir de vous annoncer que les documents ont été présentés dans les délais impartis. Ainsi, la Commission a noté qu'il était important de travailler en coordination avec le Traité international et a dressé une liste de domaines de coopération, notamment l'organisation de colloques internationaux conjoints sur la conservation *in situ* des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments, et sur la gestion à l'exploitation des variétés utilisées par les agriculteurs.

22. En ce qui concerne la collaboration avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Protocole de Nagoya, le Bureau a souligné qu'il était important que le Secrétariat du Traité international et les Parties contractantes participent à la première phase du processus d'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et qu'ils continuent d'y participer.

23. Dans ce contexte, quatre membres du Bureau et moi-même avons participé à l'atelier de consultation des conventions relatives à la biodiversité qui portait sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, tenu en juin 2019, en Suisse.

24. Selon l'avis général, il faut que le Cadre mondial de la diversité pour l'après-2020 soit plus inclusif que le plan stratégique actuel, mais qu'il reste ambitieux. Permettez-moi d'ajouter que l'ambition la plus grande ne peut être qu'une approche véritablement intersectorielle et applicable.

25. Je suis heureuse de vous signaler que le sentiment général est que le nouveau Cadre doit refléter les objectifs des conventions et traités internationaux liés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, et établir des passerelles avec les travaux menés aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes dans le cadre de ces conventions et traités. Idéalement, il faudrait que la

formulation du Cadre facilite sa mise en œuvre au niveau national. Toutefois, il faut que nous en élargissions la portée, en particulier au niveau national, afin de réunir dans la perception générale les notions de biodiversité et d'agriculture, qui sont pour nous indissociables.

26. En ma qualité de Présidente, et à la suite de l'invitation adressée à l'Organe directeur par le Gouvernement de la Norvège, j'ai présidé le premier Conseil consultatif international de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard, en février 2018. Outre une présentation générale des activités menées, le Gouvernement de la Norvège a communiqué au Conseil des informations sur les améliorations en cours intéressant les bâtiments, les procédures visant à attirer de nouvelles banques de gènes qui remplissent les conditions pour être déposant, les futures stratégies visant à augmenter le nombre d'échantillons déposés et les activités de sensibilisation du public.

27. Le Gouvernement de la Norvège a aussi régulièrement transmis au Bureau des rapports et des informations actualisées sur les activités menées dans le cadre de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard. Le Bureau a par ailleurs pris note des activités de collaboration menées actuellement par le Gouvernement de la Norvège avec le Secrétariat et d'autres acteurs, notamment les informations figurant dans les rapports annuels du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures qui sont soumis à l'Organe directeur, conformément au cadre institutionnel actuel.

V. CONCLUSION

28. Pour conclure, je souhaiterais que nous gardions à l'esprit que, après quinze années d'activité, le Traité international est sur le point de franchir une nouvelle étape. Dans le cadre de nos obligations, nous examinerons les recommandations visant à améliorer le Système multilatéral, la stratégie de financement, la question de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques, la mise en œuvre des droits des agriculteurs et d'autres domaines de travail. Ainsi définirons-nous notre vision du Traité international, vision que nous souhaitons tous voir se concrétiser dans les années à venir.

Il nous faut garder à l'esprit que l'avenir du Traité international dépend de nous. Cette huitième session nous place donc face à une immense responsabilité: façonner le Traité de manière à ce qu'il contribue à la conservation des ressources dont nous dépendons. Plus que jamais, nous devons redoubler d'efforts à tous les niveaux pour parvenir à toucher tous les secteurs, l'objectif étant de contribuer dans la plus grande mesure possible à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et à la sécurité alimentaire mondiale.